

## COMMUNE DE SAINT-SANDOUX

### Séance du conseil municipal du 14 décembre 2015

L'an deux mil quinze le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Monsieur Denis FOURNIER, Maire, suite à la convocation adressée le 09/12/2015.

**Etaient Présents :** Martine TYSSANDIER, Jean-Henri PALLANCHE, Maurice ROBERT, Jean-Louis MARTIN, Maryse MAUGUE, Nathalie DUFRESNES, Aline LEMOINE, Emma RAGO, Marc VANDAME, Isabelle VIDAL-MACHENAUD

**Absents non représentés :** Noël BOIVIN, Grace JEANDON, Mickaël TALIDE, Philippe TORRES

**Secrétaire de séance :** Martine TYSSANDIER

1. **Présentation des dispositions du plan de désherbage sur la commune :** Dans le cadre de la charte d'entretien des espaces publics de niveau 3 conclue entre la commune et le SMVVA, en partenariat avec l'association FREDON AUVERGNE, la commune de Saint-Sandoux s'est engagée à ne plus utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des voiries communales. Florian LUCAS représentant de ladite association dresse aux élus un état des lieux de la commune. Il rencontrera les agents du service technique pour une autre séquence de formation et de conseils pour l'utilisation du matériel.

#### 2. Décisions modificatives Budget Commune

##### ➤ Décision modificative N° 011/2015

Objet : Vote de crédits supplémentaires pour cotisation 4<sup>ème</sup> trimestre 2015

##### • Comptes Dépenses :

- Chapitre 12/ Article 6413 : 8 033,00 €  
(Personnel non titulaire)

##### • Comptes Recettes :

- Chapitre 74 / Article 74832 : 8 033,00 €  
(Attribution du fonds départ de la taxe professionnelle)

##### ➤ Décisions modificatives N° 012/2015

Objet : Vote de crédits supplémentaires pour travaux en régie 2015

##### • Comptes Dépenses :

- Chapitre 023/ Article 023 : 1 595,49 €  
(Virement à la section investissement)

- Chapitre 040/ Article 21312 : 1 595,49 €  
(Bâtiments scolaires)

**TOTAL : 3 190,98 €**

##### • Comptes Recettes :

- Chapitre 021 / Article 021 : 1 595,49 €  
(virement de la section de fonctionnement)

- Chapitre 042/ Article 722 : 1 595,49 €  
(Immobilisations corporelles)

**TOTAL : 3 190,98 €**

**3. Marché EUCLID INGENIERIE Maîtrise d'œuvre Travaux Réfection de Réseaux et Réaménagement de Voirie rue du Dr Darteyre, rue des Peigneurs, rue des Jardins, rue des Orneufs et Incidence sur voiries périphériques / Avenant N° 1**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents mandate M. le Maire pour établir l'avenant n° 1 au marché de la Société EUCLID INGENIERIE correspondant aux deux options suivantes : .

- Option OPC de l'ordre de 0,45 % du montant H.T. du marché des travaux estimé à 400 000 € H.T., soit : 1 800 €
  - Mission plan topographique comprenant :
    - Relevé topographique et création du fichier de point
    - Mise en forme sous format informatique inexploitable
- Pour un montant de 1 800,00 € H.T.

4. **Les Cheires / Logements locatifs sociaux** : Le conseil municipal décide, à la majorité de ses membres, de renoncer au projet de mise à disposition du bâtiment communal sis 9 Place de la mairie à Saint-Sandoux à la communauté de communes les Cheires, par l'intermédiaire de l'OPHIS, dans le cadre de la réhabilitation de sites en logements locatifs sociaux. Cependant le conseil confirme son engagement pour un autre bâtiment.

5. **Convention fermage terrain ZA N° 204** : le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, autorise Monsieur le Maire à établir et à signer une convention de mise à disposition de la parcelle cadastrée section ZA N° 204 d'une superficie de 1 880 m<sup>2</sup> pour le compte de la commune de Saint-Sandoux. Fixe le montant du loyer annuel à la somme de 28.20€.

**6. Questions diverses :**

Intervention d'isabelle MACHENAUD : lors de sa première séance, le conseil municipal des enfants a retenu deux projets pour l'exercice 2015-2016 : la matérialisation d'un mur de poèmes et d'un coin calme dédié à la lecture dans la cour de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Maire

Denis FOURNIER